

atmosphérique et de leurs répercussions sur l'aviation civile, ainsi que d'étudier les mesures qui peuvent être prises en ce qui concerne la piraterie de l'air.

Enfin, l'Assemblée a approuvé les budgets de l'OACI pour les années 1969, 1970 et 1971, soit \$8,004,481, \$8,169,554 et \$8,514,359 respectivement. La quote-part du Canada est de 3 à 4 pour cent de ces montants pour les trois prochaines années et s'élève, pour l'année financière 1969-1970, à \$265,000 (canadiens).

Pendant qu'avait lieu la seizième Assemblée de l'OACI, une autre réunion internationale, la Conférence internationale sur les textes authentiques de la Convention sur l'aviation civile internationale, avait aussi lieu à Buenos Aires du 9 au 20 septembre. Le but de cette conférence était d'étudier l'adoption d'un texte trilingue de la Convention, constitution de l'OACI, dont seul le texte anglais a été signé.

La conférence s'est terminée avec la signature par les plénipotentiaires d'un protocole accordant également l'authenticité aux versions française et espagnole de la Convention.

M. George Scott, sous-ministre adjoint à la direction de l'Air du ministère des Transports, a dirigé la délégation du Canada à la seizième Assemblée de l'OACI. M. Gilles Sicotte, sous-ministre adjoint à la direction générale du ministère des Transports était le chef suppléant de la délégation. Parmi les autres conseillers et délégués, on comptait des représentants du ministère des Transports, du Comité du transport aérien et du ministère des Affaires extérieures.